



BULLETIN MUNICIPAL N° 11 DE BROTTTE-LES-LUXEUIL

(mois d'octobre, novembre et décembre 2016)

BILLET D'HUMEUR

J'ai voté « **CONTRE** » le **pacte fiscal et financier** de notre Communauté de Communes. Celle-ci (comme bien d'autres) a oublié qu'elle doit être au service des Communes adhérentes et non l'inverse. Initialement les Communautés de Communes ont été créées pour mettre en commun un certain nombre de services profitables à toutes les Communes. Une sorte de coopérative pour schématiser, ce qui est loin d'être le cas aujourd'hui.

Force est de constater que c'est bien une **strate** de plus, comme savent si bien les créer ceux qui sont à la manœuvre. Pour couronner le tout des transferts de compétences à gogo de la part de l'Etat mais sans le sou ! Et, qui dit strate de plus, dit du personnel en plus, des locaux en plus, des charges en plus et surtout des impôts en plus. **Toujours du plus, jamais du moins.** Il suffit de regarder le montant colossal de notre dette, de savoir pour être sympa, que dès le mois de juillet de chaque année **on n'a plus un radis** pour payer nos fonctionnaires et à ce niveau d'analyse il n'y a pas besoin de faire l'ENA pour comprendre qu'on est déjà au fond du trou !

Aussi dès qu'on aborde des augmentations d'impôts au sein de la Communauté de Communes je commence à voir rouge. D'autant qu'à mon niveau, sauf circonstances particulièrement graves (baisses drastiques des dotations de l'Etat ou modifications substantielles des règles fiscales), je me suis engagé à maintenir les mêmes taux de nos impôts pendant toute la durée de mon mandat.

Aussi mes concitoyens comprendraient mal que je puisse avoir un comportement différent au niveau « supérieur » ! Avec 100 on ne doit pas dépenser 150 sinon, ce sont nos enfants, nos petits enfants, voire nos arrière petits enfants qui mettront la main à la poche pour payer notre « confort ».

Enfin et surtout pourquoi ne pas informer tous les Français que les Communes sont des objets en voie de disparition programmée alors qu'elles sont les cellules de base de notre République.

Je présente à chacune et à chacun d'entre vous mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Bonne lecture.

Bernard GIRE

RAPPEL

Les parents qui ne souhaitent pas voir leurs enfants en photo dans les articles d'ENTRE NOUS ou sur le site internet de la Commune sont priés de se faire connaître auprès du Maire.

Sommaire

Billet d'humeur, Rappel, Réunions du Conseil : page 1

Réunions du Conseil, Cérémonie du 11 novembre : page 2

Noël des enfants, Réunions du Conseil : page 3

Réunions du Conseil, Noël des Aînés, Etat civil : page 4

Réunions du Conseil, Permanence du Maire, Brotte 91 : page 5

Réunions du Conseil, Notre sapin, Vie des associations : page 6

REUNIONS DU CONSEIL

Séance du 21 octobre 2016 :

Décision modificative au budget Assainissement :

Il convient de passer une écriture relative aux intérêts (du crédit relais obtenu auprès de la Caisse d'Épargne) pour un montant de 900,00 € qui n'avaient pas fait l'objet d'une ligne budgétaire lors des prévisions 2016

Décision du Conseil : accord à l'unanimité

Décision modificative au budget Principal :

Il convient de passer une écriture relative au fond de péréquation intercommunal pour alimenter le poste budgétaire du personnel affecté au contrôle de la station d'épuration pour un montant de 474,00 €.

Décision du Conseil : accord à l'unanimité

Ouverture d'un poste « Assainissement » :

Le Maire indique au Conseil qu'il convient de rechercher une personne pour assurer le contrôle des pompes de relevage de l'impasse du Breuil et de l'impasse de la Prairie et l'entretien de la station d'épuration.

Il ajoute que ce poste devra être pourvu à compter de ce jour.

Décision du Conseil : accord à l'unanimité

Redevance « Assainissement » :

Le Maire indique au Conseil qu'en fonction des éléments en sa

Suite page 2

possession cette redevance comprendrait une part fixe de 102,00 € par local ou logement, une part variable de 1,71 € par m³ d'eau consommé et une taxe pour modernisation des réseaux de collecte au profit de l'Agence de l'eau.

Cette redevance sera appelée en deux fois:

- au 1er mai pour 51,00 € de forfait abonnement et 1,71 € sur la moitié des m³ consommés sur l'année n-1
- au 1er novembre pour 51,00 € de forfait abonnement et 1,71 € sur la consommation enregistrée au cours de l'année « n » déduction faite de l'acompte versé en mai.

Décision du Conseil : *accord à l'unanimité*

Assurance statutaire des agents de la Commune :

Cette assurance, proposée par la CNP Assurances par l'intermédiaire de SOFAXIS et souscrite par le Centre de Gestion des Collectivités Territoriales, présente le meilleur rapport qualité/prix. Le contrat a une durée de 4 ans et concerne les agents titulaires et stagiaires.

Les risques garantis sont : le décès, les accidents de la vie, les maladies longue durée, la maternité, la paternité et les incapacités.

Le taux de cotisation est de 7,85% assise sur les salaires.

Décision du Conseil : *accord à l'unanimité*

Assurance « pompes de relevage » :

Le Maire a demandé un devis à STPI pour le prix d'achat d'une pompe en remplacement d'une pompe défectueuse en fin de période de garantie. Le budget à prévoir est de 1.200,00 € TTC.

Compte tenu de ce montant, il a demandé à AXA si cela pouvait être pris en charge par l'assurance.

Le jour du Conseil le Maire n'avait pas de réponse d'AXA.

Depuis le 21 octobre le Maire a reçu la confirmation d'AXA que cela sera bien pris en charge dans le cadre de notre contrat d'assurance ce qui est une bonne nouvelle.

Compte-rendu du Conseil d'école de La Chapelle :

L'effectif global est de 56 élèves dont 17 en maternelle, 7 en CP, 15 en CE et 17 en CM.

En terme de sécurité, l'alarme incendie ne sonne pas assez fort; la Mairie de La Chapelle cherche une solution. Par ailleurs dans le cadre de Vigipirate, la Commune a fait installer une sonnette à la grille du portail d'entrée.

Le règlement intérieur a été adopté à l'unanimité.

Questions diverses :

Réception des travaux « Assainissement » :

La réception des travaux a été signée mais le Maire indique au Conseil qu'un certain nombre de réserves a été signalé aux entreprises et notamment :

- à l'impasse du Breuil : absence de la serrure DENY, du voyant lumineux de mise en défaut, du palan et un dysfonctionnement du

Suite page 3

CEREMONIE **DU 11 NOVEMBRE 2016**

Malgré un froid sibérien, les habitants de notre Commune se sont déplacés pour commémorer l'armistice de la première guerre mondiale.



Le Maire a procédé à la lecture du message du Secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants puis il a donné la parole à Kilian BEUGNOT pour la lecture du message de l'UFAC.

L'appel aux morts pour la France suivi du dépôt d'une gerbe par Jean COLOMBAIN, l'observation d'une minute de silence et la Marseillaise ont parachevé cette cérémonie.



Le Maire a ensuite invité les habitants à prendre le verre de l'amitié offert par la Commune dans la salle communale.



★ NOEL DES ENFANTS



Notre Commune a eu la joie d'accueillir le Père Noël au sein de notre église, faute de place dans la salle communale, le 17 décembre à 15h00.

On dénombrait 33 enfants qui étaient accompagnés des parents, parfois des grands-parents et souvent des frères et sœurs.



★ Tous attendaient avec impatience l'arrivée du Père Noël.

A son apparition des cris de joie se firent entendre.

Après avoir salué son public le Père Noël a pris place et a commencé la distribution des

jouets.



La traditionnelle séance photos des enfants avec le Père Noël a eu lieu afin que chacun garde un souvenir de cette belle cérémonie.



Ensuite le Père Noël est reparti vers d'autres lieux



pour ravir de nouveaux enfants.



Cette petite fête s'est clôturée par le goûter offert par l'association « Amicale Brottaise ».

Un grand merci à Marie Josée GRANDJEAN, Sylviane CLEMENT, Pascal FOUILLET, Josette GARNIER, Joseph FRANC, Micheline DIZIAIN, Bernadette GIRE, Elise NOIR et Emilien BEUGNOT pour leur contribution à la réussite de cette journée.



dégrilleur

- à l'impasse de la prairie : absence de la serrure DENY, des compteurs horaires et du voyant lumineux de mise en défaut

Enfin les déversoirs d'orage ne semblent pas être conformes au cahier des charges.

Choix d'un candidat pour les travaux de contrôle et d'entretien des organes d'assainissement :

Deux candidats se sont manifestés. Le Maire souhaite un vote à bulletin secret. Sylviane CLEMENT ne participe pas au vote eu égard à son lien de parenté avec l'un des candidats.

Jocelyne CHAMPLOY obtient 4 voix, Sébastien CLEMENT 3 voix et 2 Conseillers se sont abstenus.

Décision du Conseil : Jocelyne CHAMPLOY est retenue

Affouage :

La décision qui a été prise lors de la dernière réunion du Conseil est confirmée.

Groupe de travail « Hangar » :

Le dossier du bâtiment a été envoyé en Préfecture. Il convient de prévoir une somme de 960,00 € pour la prestation du cabinet ECA.

L'aspect « sécurité » sera abordé au prochain Conseil en fonction de la réponse de la Préfecture.

Terrains à bâtir au bas de la station :

Le Maire souhaite mettre en place un groupe de travail et propose d'accepter le devis du cabinet ECA pour l'élaboration des documents en vue du certificat d'urbanisme pour un montant de 1.854,00 € TTC.

La composition du groupe de travail est la suivante :

Nicolas MORENS, Micheline DIZIAIN, Jean COLOMBAIN, Emilien BEUGNOT et le Maire.

Décision du Conseil : accord à l'unanimité

Règlement intérieur de l'assainissement :

Le Maire a fait parvenir à tous les membres du Groupe de travail « Assainissement » un projet de règlement pour avis afin de le faire valider au prochain Conseil.

Nettoyage de la fontaine :

Celui-ci sera effectué aux beaux jours par l'association « Trait d'Union ».

Décision du Conseil : accord à l'unanimité

Achat de panneaux de signalisation (B15 et C18) :

Le Maire souhaite sécuriser les alentours du pont de la route de Baudoncourt par la pose de 2 panneaux donnant la priorité aux véhicules sortant de Brotte.

Décision du Conseil : accord à l'unanimité

Vente de la remorque :

Celle-ci a été vendue à William CARTIGNY pour la somme de 300,00 €

Suite page 4

(vente en l'état).

Fiscalité de la Communauté de Commune :

Le Maire indique au Conseil qu'en l'état actuel il votera contre le projet d'augmentation des impôts au profit de la Communauté de Communes considérant que le niveau d'impôts qui pèse sur les ménages a atteint les limites du supportable.

Séance du 25 novembre 2016 :

Absent excusé : Nicolas MORENS

Compte-rendu du SIEB (Syndicat Intercommunal des Eaux de Breuches) : par Micheline DIZIAIN, Maire Adjoint

Les membres de la Commission ont visité la nouvelle station.

Une partie du terrain non utilisé par le SIEB sera loué à Manuel COURTOIS.

Le prix de l'eau est porté à 1,74 € le m³ eu égard à l'investissement réalisé.

Compte-rendu du Conseil Syndical de L'Ecole de La Chapelle : par Micheline DIZIAIN

L'école possède 2 photocopieurs qui commencent à dater. Le Maire de La Chapelle propose au Conseil Syndical de remplacer ces derniers par un nouveau copieur de marque Canon au prix de 3.235,00 € HT.

Par ailleurs il demande au Conseil de se prononcer sur le contrat d'assurance statutaire réservé aux agents titulaires et stagiaires proposé par le Centre de gestion.

Le Conseil Syndical donne son accord sur tous ces points.

Avenants aux travaux complémentaires relatifs à l'assainissement :

Le Maire demande au Conseil de l'autoriser à signer ces avenants d'autant que les travaux ont été réalisés; leurs montants s'élèvent à 11.360,00 € HT pour STPI et 4.720,00 € HT pour PIACENTINI. Ces travaux bénéficient de subventions.

Décision du Conseil : accord à l'unanimité

Renouvellement de la ligne de trésorerie à la Caisse d'Epargne :

Montant = 66.500,00 € au 30/11/2016

Décision du Conseil : accord à l'unanimité

Règlement d'assainissement :

Le projet de règlement est approuvé, le Maire indique qu'il convient de l'afficher pendant un mois pour informer les administrés.

Décision du Conseil : accord à l'unanimité

Convention avec Ingénierie70 :

Le Maire rappelle que notre Commune était adhérente au service d'assistance informatique mis en place par le Département. De par la loi NOTRe, le Département a perdu cette compétence qui sera reprise par Ingénierie70. Aussi il convient d'approuver les nouveaux statuts

Suite page 5

NOEL DES AINES

Comme chaque année, c'est la tradition, la Commune organise après celle des enfants, une petite cérémonie pour le Noël des Aînés.



C'est ainsi que le 18 décembre à partir de 12h00, nos aînés se sont retrouvés après avoir été accueillis par le Maire à l'entrée de la salle communale.

Le décor était planté. Un beau sapin au pied duquel les ca-



deaux du Père Noël étaient disposés, une belle table était dressée autour de laquelle nos aînés ont été conviés à se placer.

Le Maire a pris la parole pour remercier tous les présents, sans oublier d'excuser les absents et a invité les participants à boire l'apéritif.

De délicieuses mises en bouches ont été servies pour accompagner la soupe champenoise suivie du repas.



Le Maire a ensuite offert le champagne pour clôturer la cérémonie. Comme l'année précédente nos deux Annie (GAUDIN et LAURENT) se sont retrouvées sur la mini piste pour nous offrir quelques danses.

Cette manifestation a été organisée, comme l'an dernier, par le groupe de travail composé d'Elise NOIR, Micheline DIZIAIN, Bernadette GIRE, Marie-Josée GRANDJEAN et Sylviane CLEMENT.



ETAT-CIVIL

ARRIVEES :

Elsie LAIR et Maxime FAYE le 30 octobre 2016 et leurs deux enfants

Christelle PERREY le 1er novembre 2016 et sa fille

Mouhamadi SAINDOU le 1er novembre 2016

A tous nouveaux Brottais : merci de vous signaler en Mairie dès votre arrivée.

NAISSANCE :

Louis, Maurice, Jean, Robert DEVOILLE le 5 octobre 2016

d'Ingénierie70 et de signer une convention de partenariat avec cette structure pour l'assistance informatique des logiciels de comptabilité, paye, élection, état civil, facturation ...

Décision du Conseil : *accord à l'unanimité*

Contrat de location du copieur :

Le Maire rappelle que pour de meilleures conditions de travail, il est nécessaire de changer de copieur. En effet tous les documents destinés à la Trésorerie et aux différents partenaires doivent être scannés et transmis électroniquement ce qui nécessite un outil performant.

Il propose la mise à disposition de ce copieur sous forme de location pour un montant mensuel de 59,66 €/mois avec un coût/copie A4 en noir et blanc de 0,006 € HT et de 0,06 € en couleur. Le coût de l'installation est de 139,00 € HT et demande au Conseil l'autorisation de signer le contrat de location et tous documents nécessaires à cette opération.

Décision du Conseil : *accord à l'unanimité*

Modification statutaire de la Communauté de Communes :

La loi NOTRe modifie profondément les zones et le nombre de compétences dévolues à la Communauté de Communes (*visant à terme à faire disparaître les Communes Rurales - note de l'auteur*).

Les compétences sont réparties (pour l'instant) en 3 catégories : obligatoires, facultatives et optionnelles.

Chaque Commune doit se prononcer pour valider les nouveaux statuts de la Communauté de Communes en fonction des nouvelles compétences.

Décision du Conseil : *à voir à la prochaine réunion*

Refacturation des charges :

Les missions du service « Assainissement » de la Commune doivent faire l'objet d'une imputation au budget annexe « Assainissement ».

Ainsi la mise à disposition du personnel communal (en nombre d'heures) sera refacturée à ce budget à compter du 1er novembre 2016.

Décision du Conseil : *accord à l'unanimité*

Questions diverses :

Chats errants :

Bernadette GIRE propose au Conseil de monter une action afin de faire opérer les chats errants (ovariectomie + tatouage pour les femelles et castration + tatouage pour les mâles) pour éviter une prolifération de ces derniers.

Elle propose qu'une convention soit signée avec l'association 30 Millions d'amis qui pourrait nous apporter un soutien financier non négligeable pouvant aller jusqu'à 80 € pour les femelles et 60 € pour les mâles.

Décision du Conseil : *demande les documents à 30 millions d'amis pour étoffer la réflexion*

Suite page 6

Textes & photos de Bernard GIRE sauf mention contraire

Tél : 06.70.48.70.05

Mail : bernard.gire@gmail.com

Permanence en Mairie : le lundi de 8h00 à 12h00 et
le mardi de 14h00 à 17h00

Visitez notre site internet : www.brotte-les-luxeuil.com

BROTTE 91 - LA RENAISSANCE

Le dimanche 27 novembre, près de 60 spectateurs occupaient notre salle communale transformée pour l'occasion en salle de cinéma pour assister à la projection du film documentaire « BROTTE 91 La renaissance ».



Certains musiciens du groupe **RICTUS** ont décidé en 1991 de redonner vie à une vigne autrefois cultivée par le grand-père de **Rol BRULTEY** (animateur, auteur, compositeur et chanteur de ce groupe)

Ce film n'a pas laissé indifférents les spectateurs tant sur les « acteurs »

comme Charles LAURENT, Colette NORIS, Georges BELHOTTE, Jean-Marie REMY, Albert FRANC, Claude BRESSON que sur la qualité pédagogique employée pour nous



faire vivre une vigne de sa renaissance à la dégustation de son vin particulier ou l'histoire du Bonum Brottum.



Le Maire pris d'un fou rire lors de la présentation du film

Crédit photo: Rol BRULTEY

Séance du 25 novembre 2016 :

Absents excusés : Emilien BEUGNOT et Elise NOIR

Compte-rendu du SIED (Syndicat Interdépartemental d'énergie du Département de la Haute Saône) : par Jean COLOMBAIN

Les orientations budgétaires ont été conformes aux prévisions.

45 bornes de recharge électrique seront installées en 2017 ce qui facilitera le développement des véhicules électriques sur le Département.

Point sur la vente du terrain à TDF :

Le Maire, après enquêtes et aidé des personnes qui connaissent particulièrement les lieux, a pu contester les limites de propriétés proposées par le géomètre de l'acheteur. Le terrain, objet de la vente à TDF, est bien, en totalité, sur la propriété de la Commune.

Un plan rectifié par le géomètre nous parviendra ultérieurement.

(je remercie particulièrement, Patrice BILLARD et Roland CHAMPLOY pour la recherche des bornes, le garde de l'ONF Frédéric PARDON et Jean-Luc LAURENT pour leur précieuse mémoire)

Modification statutaire de la Communauté de Communes :

Suite à la décision prise lors de la dernière séance du Conseil (page 5, deuxième paragraphe du présent numéro) et compte tenu du nombre d'accord reçu (9/13) à la Communauté de Communes, la majorité étant largement atteinte, le Maire propose de valider les nouveaux statuts.

Décision du Conseil : accord à l'unanimité

Vote d'une participation pour assainissement collectif (PAC) :

Le Maire propose de ne pas instaurer de PAC pour les constructions existantes soumises à l'obligation de raccordement mais de l'instaurer pour les constructions neuves et pour les extensions de constructions existantes générant des eaux usées supplémentaires.

Après discussion, cette participation est fixée à 1.800 € TTC par logement. Elle est soumise à la TVA. Le recouvrement aura lieu par émission d'un titre de recette à l'encontre du propriétaire.

Décision du Conseil : accord à l'unanimité

Terrains à bâtir au bas de la station :

Une réunion avec ECA et la préfecture est prévue pour le jeudi 15 décembre.

Virement crédit :

Une dépense imprévue de 411,00 € au budget « Assainissement » doit être passée du compte 022 (dépenses imprévues) au compte 6215 pour régularisation.

Décision du Conseil : accord à l'unanimité

Régime indemnitaire :

Il s'agit d'adopter le tableau des effectifs de la Commune au 1 janvier 2017 en durée de travail hebdomadaire soit :

- 11h30 pour Christine FOUILLET (Secrétaire),
- 11h00 pour Pascal MOUGEOT (Agent technique)

- 5h00 pour Jocelyne CHAMPLOY (Agent Technique)

Décision du Conseil : accord à l'unanimité

Questions diverses :

Affouage 2016/2017 :

Suite à l'intervention des garants sur la dangerosité que présentent les coupes des parcelles 12, 13 et 14, le Maire demande au Conseil de passer à la vente ces parcelles et de donner aux affouagistes les parcelles 10 et 27.

Le Maire propose de réserver ces coupes uniquement aux affouagistes inscrits.

Décision du Conseil : Jean COLOMBAIN est contre cette décision et demande au Maire de bien vouloir faire apparaître sa position dans le prochain « ENTRE NOUS » (c'est chose faite)

Les autres Conseillers sont d'accord avec la proposition du Maire

Distribution de lots (13 en tout) d'ampoules à LED à vis gratuites :

Le Conseil souhaite qu'elles soient affectées en priorité aux locaux de la Commune.

NOTRE SAPIN DE NOEL

Après avoir repéré dans nos bois l'arbre qui ferait bien l'affaire pour notre sapin de Noël, Patrice BILLARD, Mikael BILLARD et Olivier JEANNEAU ont procédé à son abattage et à sa mise en place dans la Grande Rue.

Ensuite Jean-Marie REMY (et l'aide de son tracteur), le Maire et son épouse ont tous les trois décoré le roi des forêts.



Le Maire et Jean-Marc REMY en pleine action !

LA VIE DES ASSOCIATIONS



La croix des missions a fait l'objet d'une cure de jouvence par l'association Saint Martin à l'initiative de son Président Joseph FRANC.

Le jeudi 15 décembre la statue du Christ a été remontée avec l'aide de Jean-Luc LAURENT, Pascal FOUILLET et le Maire de BETONCOURT Régis DE-